

LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

PRIORITÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX POUR UNE ACTION CONCERTÉE DANS LE DOMAINE DU SPORT 2007-2012



TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	<i>2</i>
<i>PRIORITÉS POUR 2007 À 2012</i>	<i>4</i>
Processus	<i>4</i>
<i>A – NOUVELLES PRIORITÉS POUR 2007-2012</i>	<i>5</i>
<i>B – PRIORITÉS ACTUELLES</i>	<i>6</i>
<i>C – FAITS SAILLANTS DES PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR</i>	<i>8</i>
Participation accrue	<i>8</i>
Excellence accrue	<i>10</i>
Ressources accrues	<i>11</i>
Interaction accrue	<i>13</i>

INTRODUCTION

Depuis son adoption en 2002, la *Politique canadienne du sport* (PCS) représente la vision et les objectifs communs de 14 gouvernements en matière de développement du sport dans tout le Canada. Grâce à la mise en œuvre de plans d'action complémentaires, élaborés par les gouvernements, individuellement et collectivement, elle a intensifié le dialogue et la collaboration entre les gouvernements et leurs communautés sportives respectives, attirant ainsi l'attention sur les priorités en matière de sport au Canada.

Les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du Sport, de l'Activité physique et des Loisirs ont approuvé les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* en tant que plan d'action concerté venant compléter les plans d'action des provinces et territoires, du gouvernement fédéral et des communautés sportives. Le plan comportait 13 priorités et 22 mesures distinctes visant à promouvoir le sport au Canada, en vue de réaliser les quatre objectifs de la PCS : une participation accrue, une excellence accrue, des ressources accrues et une interaction accrue.

La coordination de la mise en œuvre du plan d'action concerté incombe au Comité FPT du sport, sous la coprésidence de Sport Canada et du Conseil interprovincial du sport et des loisirs. Des groupes de travail, formés de fonctionnaires et d'experts des communautés sportives, guidés par le Comité du sport, ont été chargés de formuler des recommandations sur la façon d'appliquer les mesures.

« La santé et le bien-être d'un pays et le nombre de médailles qu'il remporte lors de grands Jeux ne sont que les produits dérivés d'un système sportif efficace. »

« Au Canada, le sport c'est pour la vie », 2005

Au cours des quatre ans depuis son adoption, la *Politique canadienne du sport* a été un élément-phare pour le développement du sport dans tout le Canada. Le gouvernement fédéral (Sport Canada) en a fait la base de la nouvelle *Loi sur l'activité physique et le sport*, et ses nouveaux programmes et politiques ont été élaborés dans le contexte de la PCS.

Les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* ont amené les gouvernements FPT à collaborer à un niveau sans précédent qui stimulera vigoureusement le développement du sport partout au pays, à tous les échelons. La PCS a également permis d'intensifier le dialogue entre les gouvernements et leurs communautés sportives respectives en donnant au sport une orientation claire. La section C du présent rapport donne un aperçu des mesures concertées prises à ce jour.

La *Politique canadienne du sport* et les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* ont débouché sur des améliorations importantes, notamment : l'harmonisation des politiques et programmes entre les gouvernements, la hausse des niveaux de financement pour le sport et l'activité physique, et l'adoption de la PCS, par les communautés sportives, en tant qu'outil de collaboration avec les gouvernements. Le processus exigé pour élaborer et mettre en

œuvre la *Politique canadienne du sport* de manière concertée a fait du secteur du sport l'un des plus beaux exemples de réussite en matière de collaboration FPT.

Les budgets des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux consacrés au sport et à l'activité physique ont été passablement majorés grâce, en partie, à la *Politique canadienne du sport* et aux *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*. Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2005, les gouvernements ont signalé collectivement une hausse de 34 % des budgets de base réservés au sport et à l'activité physique, soit approximativement 81 310 000 \$.

Outre ces réalisations, l'une des percées les plus marquantes dans le sport canadien depuis l'adoption de la *Politique canadienne du sport* a été l'acceptation du modèle générique de développement à long terme de l'athlète (DLTA), connu sous le titre « Au Canada, le sport c'est pour la vie », par les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le modèle de DLTA est axé sur le cadre général du développement de l'athlète, renvoyant en particulier à la croissance, à la maturation et au développement, à la capacité de réponse individuelle à l'entraînement, ainsi qu'au remaniement et à l'intégration du système sportif. Il reconnaît la complémentarité et l'interrelation de l'éducation physique et des sports scolaires, compétitifs et récréatifs.

Le DLTA est un modèle intégré qui favorise la pratique du sport et de l'activité physique toute la vie. Pour ce faire, il relie et intègre les programmes d'éducation physique dans les écoles, le sport d'élite et les programmes récréatifs communautaires dans un système sportif global. Il y est suggéré que tous les enfants acquièrent correctement les éléments de base de la condition motrice et il garantit que ces habiletés seront enseignées au moment opportun du développement physique en vue d'un gain optimal.

La mise en œuvre du DLTA est au cœur de la concrétisation de la vision et des objectifs de la *Politique canadienne du sport*. Le DLTA guidera plusieurs des priorités et mesures qui seront élaborées et surveillées dans les prochaines années.

Au cours des cinq années à venir, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux poursuivront les activités en cours, lesquelles sont brièvement décrites dans la section B du présent document. Les principaux domaines dans lesquels les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concentreront leurs efforts d'ici 2012 y sont aussi indiqués.

PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2007-2012

Processus

Pour élaborer leur prochaine série de priorités pour une action concertée dans le domaine du sport, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont consulté les communautés sportives d'abord à l'automne 2005, puis au printemps 2006. Les fédérations provinciales/territoriales de sport, les organismes nationaux et provinciaux/territoriaux de sport, les groupes nationaux de défense des intérêts et des particuliers de partout au Canada ont fait part de leurs commentaires. Les quatre thèmes suivants s'en dégagent clairement :

- les répondants ont massivement parlé de la mise en œuvre du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- un enjeu prioritaire signalé est les ressources dont disposent les communautés sportives, surtout en ce qui a trait à la nécessité d'avoir une expertise technique accrue, des structures de gouvernance efficaces et des dirigeants bénévoles formés afin de pouvoir mettre en œuvre le modèle de DLTA;
- les infrastructures demeurent une priorité pour tous les gouvernements et les organismes de sport, y compris le besoin de plus d'installations et d'un meilleur accès à celles-ci;
- l'augmentation du taux de participation au sport reste également une priorité, dont la conception d'une campagne nationale de marketing social visant à promouvoir les bienfaits de la pratique du sport et l'attribution de fonds ciblant les groupes sous-représentés.

En plus de la rétroaction reçue, plusieurs autres facteurs sont entrés en ligne de compte dans la détermination des priorités pour une action concertée sur lesquelles les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se concentreront de 2007 à 2012 :

- la nécessité de poursuivre les activités établies dans les Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005;
- la nécessité de s'attaquer aux dossiers prioritaires de sport qui influenceront le plus sur la promotion des objectifs de la *Politique canadienne du sport*;
- la nécessité de s'attaquer à des priorités pour lesquelles les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont en mesure d'agir.

Bien qu'il soit important de continuer à faire progresser les activités en cours s'inscrivant dans les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se concentreront sur les priorités suivantes d'ici 2012.

A – NOUVELLES PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2007-2012

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont cerné les nouvelles priorités et mesures connexes suivantes comme étant au cœur des activités concertées qui seront menées pour la période 2007-2012.

Priorité	Mesure
Ressources des communautés sportives	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie à long terme concernant les infrastructures de sport et de loisirs. 2. Augmenter les possibilités offertes aux femmes, aux personnes ayant un handicap, aux Autochtones et aux minorités visibles d'occuper des fonctions d'entraîneur, d'officiel et de dirigeant bénévole.
Au Canada, le sport c'est pour la vie (modèle de développement à long terme de l'athlète)	<ol style="list-style-type: none"> 3. Revoir la concordance entre les Jeux multisports et les principes du DLTA. 4. Sensibiliser le grand public à l'importance du « savoir-faire physique ». 5. Coordonner la mise en œuvre du modèle de DLTA par les gouvernements FPT. 6. Promouvoir, au niveau national et au sein de chaque gouvernement, les liens et l'intégration avec d'autres secteurs.
Jeux du Canada	<ol style="list-style-type: none"> 7. Revoir la concordance entre les Jeux du Canada et le DLTA. 8. Examiner la contribution des Jeux du Canada à la promotion des principes du DLTA pour les athlètes ayant un handicap. 9. Revoir la gouvernance des Jeux du Canada et les ressources affectées au Conseil des Jeux du Canada.
Plan de gestion du rendement pour mesurer les progrès relativement à la <i>Politique canadienne du sport</i>	<ol style="list-style-type: none"> 10. Établir la fiche de rendement annuelle décrite dans le cadre d'évaluation de la <i>Politique canadienne du sport</i>, l'accent étant mis sur les mesures qui nécessitent la participation concertée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 11. Procéder à l'évaluation formative pour 2002-2006, l'accent étant mis sur les mesures qui nécessitent la participation concertée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 12. Dresser un plan de surveillance pour les diverses stratégies et initiatives issues des <i>Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005</i>.

B – PRIORITÉS ACTUELLES

Lorsqu'ils ont établi les priorités pour la période 2007-2012, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu que les mesures suivantes s'inscrivant dans les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005* et commandées par les ministres exigeront une attention accrue au cours de la période 2007-2012, au niveau des ministres, des sous-ministres ou des fonctionnaires.

Mesures émanant des Priorités FPT pour une action concertée 2002-2005

Objectif	Priorité*	Mesure
Une participation accrue	Accroître la participation sportive	1. Obtenir des données de base et fixer des cibles pour la participation au sport chez les Autochtones.
Des ressources accrues	Mettre en œuvre la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport	2. Poursuivre la réalisation des objectifs de la Stratégie Sport pur (Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport) en vue de réduire et de prévenir les comportements déloyaux dans le sport, d'accroître la conduite éthique dans le sport, et de créer et de maintenir un milieu favorable à la conduite éthique dans le sport canadien.
Une interaction accrue	Établir un dialogue permanent avec les communautés sportives	3. Renforcer les mécanismes actuels pour engager davantage les communautés sportives dans l'élaboration des politiques et des programmes FPT.
	Améliorer la collaboration entre les organismes de sport	4. Élaborer des définitions communes aux fins de comparaison des données.

*Telles qu'elles sont définies dans les *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*

Mesures commandées par les ministres

Enjeu	Mesure
Sports de combat	1. En février 1999, les ministres FPT ont demandé aux fonctionnaires de travailler avec les responsables du ministère de la Justice pour modifier l'article 83 du <i>Code criminel du Canada</i> afin de permettre aux instances gouvernementales de réglementer certains sports de combat comme elles le souhaitent.
Occasions pour 2010	2. Examiner les occasions qu'offrent les Jeux d'hiver de 2010 afin de déterminer comment le secteur du sport peut y donner un caractère authentiquement canadien, pour le bénéfice de tous, maintenant et après 2010.
Sport chez les Autochtones	<ol style="list-style-type: none">3. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux envisagent d'élaborer une politique pour leurs administrations respectives concernant la participation des Autochtones au sport, à l'activité physique et aux loisirs ou, si une politique connexe existe, de renforcer leur engagement relativement à cet objectif.4. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux œuvrent en vue d'établir et de soutenir des organes directeurs nationaux et provinciaux/territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs chez les Autochtones.5. Explorer, avec les intervenants, des stratégies et des mesures précises débouchant sur un nombre accru d'occasions, pour les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain ou dans des collectivités rurales ou éloignées, de profiter des bienfaits associés à une plus grande activité physique.6. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux et le Cercle sportif autochtone, en tant que détenteur national des droits associés aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN), s'occupent des questions des déplacements et de la préparation des équipes pour les JAAN. Ces questions seront examinées dans le contexte de l'apport des JAAN au développement global du sport autochtone et des principes du développement à long terme de l'athlète, dans la mesure où ils s'appliquent aux athlètes autochtones.7. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, en collaboration avec le Conseil des Jeux du Canada et le Cercle sportif autochtone, examinent le programme des Jeux du Canada, de façon à assurer aux Autochtones l'équité et l'égalité d'accès, pour qu'ils puissent être pleinement inclus, dans le contexte des principes du développement à long terme de l'athlète dans la mesure où ils s'appliquent aux athlètes autochtones.*

*La « pleine inclusion » des Autochtones dans le programme des Jeux du Canada est définie par une politique et une intervention qui soutiennent la participation des Autochtones à la composition des équipes, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la manière respectueuse dont sont organisés les Jeux du Canada (définition acceptée par les ministres à leur conférence de 2006)

C – FAITS SAILLANTS DES PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

La section suivante donne un aperçu des progrès réalisés à ce jour pour ce qui est de concrétiser avec succès la vision et les objectifs de la *Politique canadienne du sport*, en se fondant sur le cadre des *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*. Les progrès rattachés aux initiatives FPT conjointes ont été signalés pour les mesures indiquées dans ce cadre.

Il importe de noter que l'aperçu ne couvre pas les initiatives entreprises individuellement par les gouvernements pour promouvoir les quatre objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

Participation accrue

Priorité	Mesure	Progrès
Accroître la participation sportive	Élaborer des stratégies concertées visant à sensibiliser le public à l'importance du sport et à accroître leur participation.	<ul style="list-style-type: none">■ Le Programme de surveillance et de données repères de l'ICRCPMV (Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie) a été conçu et mis en œuvre en tant que base pour établir des objectifs en matière de participation accrue chez les enfants et les jeunes, les filles et les femmes, et les enfants et les jeunes autochtones.■ Un rapport intitulé « Best Practices to Increase Sport Participation » a été rédigé en partenariat avec le Centre canadien de ressource d'information de sport et diffusé à tous les gouvernements.■ Des objectifs en matière de participation au sport ont été reconnus pour les filles (âgées de 6 à 9 ans), les préadolescents (âgés de 10 à 13 ans) et les adolescents (âgés de 14 à 17 ans), ainsi que pour les femmes (âgées de 25 ans et plus), reconnaissant que les provinces et les territoires établiront des objectifs et mettront en œuvre des plans d'action qui tiennent compte de leur situation respective.

Participation accrue (suite)

Priorité	Mesure	Progrès
Accroître la participation sportive <i>(suite)</i>	Collaborer avec l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, et des homologues provinciaux et territoriaux, le cas échéant, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie canadienne pour la pratique du sport et de l'activité physique par les filles et les femmes.	<ul style="list-style-type: none">■ ACTive : La Stratégie canadienne sur l'activité physique et le sport pour les filles et les femmes a été formulée et approuvée par les ministres à leur conférence annuelle de 2004.
	Prendre des mesures pour accroître les occasions offertes aux femmes, aux personnes ayant un handicap, aux Autochtones et aux minorités visibles d'occuper les fonctions d'entraîneur, d'officiel et de dirigeant bénévole.	<ul style="list-style-type: none">■ Une définition de la pleine inclusion des Autochtones dans les Jeux du Canada a été approuvée par les ministres à leur conférence de 2006.■ ACTive : La Stratégie canadienne sur le sport et l'activité physique pour les filles et les femmes a été formulée et approuvée par les ministres à leur conférence de 2004.
Accroître la place du sport et de l'activité physique à l'école	Que chaque province ou territoire fasse la promotion de l'activité physique et du sport selon le cadre d'intervention qui lui convient et explore les diverses options d'action.	<ul style="list-style-type: none">■ Les provinces et les territoires ont individuellement pris des mesures.

Excellence accrue

Priorité	Mesure	Progrès
Accroître la performance des athlètes et le rendement du système sportif	Définir des cibles pour évaluer la performance des athlètes et l'efficacité du système sportif canadien, et élaborer un processus qui permettra de déterminer dans quelle mesure les cibles ont été atteintes.	<ul style="list-style-type: none">■ Un modèle générique de développement à long terme de l'athlète a été conçu et entériné par les ministres à leur conférence de 2005 pour aider les organismes de sport dans leur planification et leurs programmes.■ Une stratégie de mise en œuvre du modèle de développement à long terme de l'athlète a été élaborée.■ Le Comité d'examen du sport canadien a été mis sur pied pour fournir des conseils de leadership et des recommandations de financement aux partenaires financiers nationaux.■ Les ministres ont approuvé les objectifs de performance des athlètes canadiens aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 et aux Jeux paralympiques d'hiver de 2010 : premier pays au chapitre du nombre total de médailles et parmi les trois premiers pays quant au nombre de médailles d'or respectivement.
	Développer, en concertation avec les principaux intervenants du système sportif, des initiatives fédérales-provinciales/ territoriales visant à accroître, partout au Canada, le rôle de l'application des sciences du sport, des compétitions et des autres dimensions du développement des athlètes.	<ul style="list-style-type: none">■ Un modèle générique de développement à long terme de l'athlète a été élaboré et entériné par les ministres à leur conférence de 2005. Le modèle de DLTA décrit le rôle des sciences appliquées dans le sport, de la structure de compétition et d'autres éléments clés dans le développement de l'athlète.

Ressources accrues

Priorité	Mesure	Progrès
Mettre en œuvre le programme d'éducation et de formation axé sur les compétences (EFAC)	Élaborer, en concertation avec les principaux intervenants du système sportif, un plan exhaustif de mise en œuvre du programme EFAC, en précisant les rôles et responsabilités de tous les partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'Association canadienne des entraîneurs et le Conseil national de certification des entraîneurs ont été transformés pour devenir un nouvel organisme chargé de l'éducation des entraîneurs. C'est le titre de l'Association canadienne des entraîneurs qui a été conservé. ■ Des fonds additionnels ont été versés pour accélérer la mise en œuvre du nouveau Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) en fonction des principes recommandés par un groupe de travail mis sur pied par un ancien secrétaire d'État.
Élaborer une stratégie d'accueil d'événements sportifs	Mettre sur pied un groupe de travail, auquel siègera des représentants des partenaires, chargé d'évaluer la faisabilité d'une stratégie inter-gouvernementale d'accueil de compétitions.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Cadre stratégique concernant l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada et des plans en vue de créer un Groupe de coordination des manifestations sportives internationales ont été approuvés par les ministres à leur conférence de 2004. ■ L'Alliance canadienne du tourisme sportif a élaboré un modèle d'évaluation économique du tourisme sportif (MEETS).
	Consulter à ce sujet, par l'entremise des gouvernements provinciaux/territoriaux, des municipalités, des universités et d'autres intervenants clés, afin de maximiser les avantages économiques substantiels du tourisme sportif.	
Améliorer les installations sportives et récréatives	Trouver de nouvelles sources de financement, notamment un programme d'infrastructures, pour renouveler et améliorer les installations sportives et récréatives, ainsi que des moyens d'optimiser l'utilisation de ces installations.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un rapport intitulé « Sources de financement innovatrices pour l'aménagement et la remise en état des infrastructures de sport et de loisirs » a été rédigé. ■ Une évaluation des besoins en infrastructures a été menée par la plupart des provinces et territoires. ■ Les paramètres provinciaux/territoriaux rattachés à un programme national d'infrastructures ont été établis.

Ressources accrues (suite)

Priorité	Mesure	Progrès
Mettre en œuvre la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport	Entreprendre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport, en collaboration avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.	<ul style="list-style-type: none">■ Un plan d'action concernant la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport a été élaboré et approuvé par les ministres à leur conférence de 2003.■ Les gouvernements FPT coprésident le Comité directeur Sport pur.
Développer le sport autochtone	Élaborer un accord de financement multipartite qui constituerait un cadre de soutien officiel pour l'accueil, au Canada, des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN).	<ul style="list-style-type: none">■ Un accord de financement multipartite pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord a été établi et approuvé par les ministres à leur conférence de 2004.
	Mener un sondage bisannuel sur les initiatives des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour promouvoir le développement du sport autochtone, en particulier en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des entraîneurs, à la création et au fonctionnement d'un organisme de sport autochtone (ou l'équivalent) dans chaque province et territoire, et à la préparation des équipes participant aux JAAN.	<ul style="list-style-type: none">■ Le sondage bisannuel « Initiatives FPT en matière de sport et de loisirs autochtones » a été mené en 2002 et 2004.■ Des ententes bilatérales FPT propres au développement des ressources des associations provinciales/territoriales de sport autochtone ont été signées avec la plupart des gouvernements PT ou sont en voie de l'être.

Interaction accrue

Priorité	Mesure	Progrès
Intensifier la sensibilisation au sport au sein des gouvernements	Présenter aux ministères cibles (santé, justice, éducation, services sociaux) un argumentaire sur les effets bénéfiques de la pratique sportive, afin de favoriser une coopération et un partenariat intersectoriels accrus.	<ul style="list-style-type: none">■ Le document du Conference Board du Canada intitulé « Les avantages socioéconomiques de la participation sportive au Canada » a été présenté aux ministres à leur conférence de 2005 et rendu public.• Le document du Conference Board du Canada intitulé « Benefits of High Performance Sport » a été présenté aux sous-ministres en 2006 et rendu public.
Établir un dialogue permanent avec les communautés sportives	Entreprendre, avec les communautés sportives respectives, un processus concerté de planification des dossiers du sport au Canada, y compris la mise en œuvre de la <i>Politique canadienne du sport</i> et l'élaboration de plans d'action.	<ul style="list-style-type: none">■ Des groupes de travail, formés entre autres par des représentants de la communauté du sport et de l'activité physique, ont été mis sur pied pour faire progresser les mesures énoncées dans les <i>Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005</i>.• Les communautés sportives ont été consultées dans le cadre de l'élaboration des <i>Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2007-2012</i>.
Améliorer la collaboration entre les organismes de sport	Collaborer à des initiatives visant à encourager les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux à augmenter la pratique de leur sport, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes ayant un handicap et aux minorités visibles.	<ul style="list-style-type: none">■ Des ententes bilatérales ont été signées avec chaque province et territoire dans le but de favoriser des initiatives de participation au sport s'adressant aux enfants et aux jeunes, aux filles et aux femmes, aux personnes ayant un handicap et aux Autochtones.

Interaction accrue (suite)

Priorité	Mesure	Progrès
Conclure des accords bilatéraux pour se rapprocher des objectifs de la <i>Politique canadienne du sport</i>	<p>Conclure, au besoin, des accords gouvernementaux bilatéraux pour favoriser l'atteinte des objectifs de la <i>Politique canadienne du sport</i>.</p> <p>Faire rapport sur ces accords bilatéraux et les résultats qui en découleront.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Des ententes bilatérales FPT pluriannuelles ont été signées avec les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux.■ Un processus commun de communication des rapports a été mis au point et des rapports sont présentés tous les ans.